

**Séance du mardi 11 novembre 2014 à 20h30**  
**Mairie – salle du Conseil**

**PROCES-VERBAL**

<b>Présidence :</b>	M. Wolfgang HONEGGER
<b>Présents :</b>	Mme Anne BOADA Mme Carol BORLOZ-NEUFFER M. Christophe FAVRE M. Georg FEYER M. Bastien GUEX Mme Isabelle ISCH M. Jean KELLER M. Philippe LAGRANGE Mme Erika MOTTIER Mme Marie-France MUTILLOD Mme Fabienne PITTELOUD M. Marco REALINI M. Georges RYCHNER Mme Anne-Claude SEMON Mme Elisabeth STALDER M. Viken VARTZBED
<b>Assistent :</b>	M. François MAZENOD Maire M. Michel STALDER Adjoint M. Andreas BAUMGARTNER Adjoint

**Excusé :**



**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2014
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Taxe professionnelle communale 2014 (délibération)
5. Indemnités aux Maire et Adjointes (délibération)
6. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2015 (délibération)
7. Annulation de la délibération du 13 mai 2014 adoptant un nouveau règlement du Conseil municipal (délibération)
8. Adoption d'un nouveau règlement du Conseil municipal (délibération)
9. Propositions de la Mairie
10. Propositions individuelles et questions



## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2014

- P. 383 : Concernant l'intervention de Mme BORLOZ-NEUFFER, Mme BOADA propose de modifier « (...) a envoyé une lettre à la Chancellerie » par « Anne BOADA et elle-même avaient envoyé une lettre à la chancellerie ».
- P. 385 : M. BAUMGARTNER demande de modifier le chiffre de « 11 mètres » par « 111 mètres », concernant sont intervention sur le collecteur d'eaux pluviales.
- P. 386 : Mme STALDER, concernant son intervention sur les Bains de Saugy, propose de modifier « (...) souligne que cette demande de réhabilitation a fait l'objet de plusieurs interventions au nom du PLR » par « (...) souligne que cette demande de réhabilitation a fait l'objet de plusieurs interventions, particulièrement au nom du PLR ».
- PP. 384, 386 : Remplacer « Genthousiens » par « Gentousiens ».

**Le procès-verbal est approuvé par 16 voix pour, soit à l'unanimité.**

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président informe avoir quatre communications.

- a) Mme BOADA a reçu une lettre en date du 17 octobre de la Direction du support et des opérations de vote, concernant le ramassage des urnes. Celle-ci est annexée au procès-verbal.
- b) L'ACG a fait part de sa décision prise lors de son Assemblée générale du 29 octobre 2014. M. HONEGGER lit les paragraphes essentiels de la décision.

*« Lors de sa séance du 29 octobre 2014, l'Assemblée générale de l'ACG, au sein de laquelle 45 communes sont représentées par leur Exécutif, s'est prononcée sur un dossier compris dans le champ d'application de l'article 60 C :*

- *Subvention d'investissement octroyée à la Ville de Genève en faveur de la rénovation du Grand Théâtre. »*

*« Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation pour la période 2014-15-16 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la contribution de la rénovation du Grand Théâtre, pour un montant total de CHF 3'000'000.--, versé sur 3 années, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) ».*

Le Président informe que le délai d'opposition des Conseillers municipaux est fixé au 22 décembre 2014.

- c) Le Président a reçu une lettre de Jean-François Marti, en date du 28 octobre, concernant le parking public du chemin du Pré-Félix, envoyé également à tous les habitants du chemin, dont il donne lecture.

*« Monsieur le Président du Conseil Municipal,*

*Cela fait maintenant deux ans et demi qu'au travers de diverses pétitions, correspondances et autres réunions, les habitants du Chemin du Pré-Félix vous ont fait part de leur préoccupation au sujet de l'utilisation des places de parking de ce chemin.*

*Plus particulièrement, nous avons attiré l'attention des Autorités communales sur le fait que le chemin du Pré-Félix servait en réalité de parking aux employés de Richemont et qu'ainsi, durant toute la semaine, les habitants que nous sommes, nos connaissances, visites, fournisseurs se trouvaient privés de possibilités de parking.*

*Cette situation n'est pas acceptable et il me paraît assez évident que les habitants d'une zone résidentielle doivent pouvoir recevoir leurs hôtes, quels qu'ils soient, et disposer pour eux à proximité de leurs habitations de places de parking, ce qui n'est plus le cas depuis l'occupation intensive des places à la disposition exclusive de Richemont.*

*Vous conviendrez certainement avec les habitants que le chemin du Pré-Félix n'a pas vocation à servir de parking de Richemont, voire, phénomène récent, de parking de véhicules utilitaires durant les week-end.*

*Je n'ai pas le sentiment que nos doléances, pourtant légitimes, aient – jusqu'à ce jour tout au moins – été prises en considération par nos Elus communaux, mais je ne désespère pas de vous voir dorénavant traiter ce dossier avec diligence.*

*Pour mettre un terme à cette situation et pour permettre aux habitants de disposer de quelques places de parking, la seule solution efficace est d'obtenir pour ce chemin Pré-Félix le statut de « Bordiers autorisés ».*

*Toute autre solution, telle la limitation de la durée, etc., n'empêchera pas les employés de Richemont de stationner et générera des nuisances dues au va et vient lors des changements de places. Par ailleurs, il n'y a aucune raison valable de vouloir limiter la durée du parking pour les habitants.*

*Même si le statut de « Bordiers autorisés » n'est pas dans l'air du temps, cette solution demeure prévue par la loi. Force est ici de constater que le chemin du Pré-Félix n'est aucunement une voie de circulation, même subsidiaire, aucun véhicule en transit n'empruntant cette voie, de sorte que le « Bordiers autorisés » ne causerait aucune entrave à la fluidité du trafic.*

*Il va sans dire que je me tiens à votre entière disposition pour toute information complémentaire ou pour toute entrevue que vous pourriez souhaiter.*

*En vous remerciant par avance de votre attention et en espérant rencontrer votre compréhension et, surtout, votre soutien qui nous est indispensable et nécessaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil municipal, à l'assurance de ma parfaite considération ».*

- d) Le Président a reçu une lettre de Jean-Claude Buffle, en date du 8 novembre, en lien avec la lettre de Jean-François Marti, dont il donne lecture.

*« Monsieur le Président,*

*J'ai pris connaissance du courrier que vous a adressé Monsieur Jean-François Marti le 28 octobre dernier, et j'en approuve entièrement le contenu, comme le fait aussi ma femme. Comme Monsieur Marti, je pense que réserver l'accès du chemin du Pré-Félix aux seuls riverains serait de loin le meilleur remède au stationnement abusif dont nous sommes les victimes.*

*Cependant, à titre individuel, je suis prêt à considérer que mettre ce chemin en « zone bleue » serait une solution de repli acceptable. Ayant habité de nombreuses années à Washington, je puis vous dire qu'un tel système de zone bleue, appelé là-bas « permis de parking pour résidents » a été mis en place voici 35 ans déjà dans la plupart des quartiers résidentiels, et à la satisfaction générale. Or, il ne s'agit nullement de quartiers d'immeubles, mais de quartiers de villas très comparables à ceux de Genthod, et la plupart ne souffraient pas de nuisances de stationnement aussi constantes que celles que nous infligent les employés du groupe Richemont.*

*La façon dont ceux-ci s'approprient depuis plusieurs années les places de stationnement du chemin du Pré-Félix me choque tout particulièrement pour des raisons personnelles. En effet, à la fin des années 1980, mon regretté cousin, Robin Buffle, était maire de Genthod tout en travaillant comme chef du service juridique au siège de Du Pont de Nemours à Genève. Or, je me souviens l'avoir entendu souligner à plus d'une reprise combien il était important à ses yeux, et à ceux de ses collègues, que des sociétés multinationales comme la leur montrent des égards particuliers envers les pays où elles ont leurs sièges administratifs, ou leurs unités de production. Force est malheureusement de constater que le groupe Richemont ne se plie pas, ne se plie toujours pas, à ces règles élémentaires de courtoisie même envers ses voisins les plus directs.*

*Je ne désespère pas que vous apportiez enfin une solution à cette situation déplaisante, et je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes meilleurs sentiments. »*

Le Président propose de débattre sur ces éléments au point 10 de l'ordre du jour : propositions individuelles et questions.

### 3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

#### ➤ M. MAZENOD

- **Vote électronique des conseils municipaux et des exécutifs communaux de 2015**

*Pour ces élections, la Commune de Genthod proposera le vote électronique. Genthod est l'une des 29 communes à proposer ce mode.*

- **Prestation de serment des maires, conseillers administratifs et adjoints des communes genevoises**

*Le département présidentiel du Conseil d'Etat a fixé la date du vendredi 29 mai à 17h00 à la Cathédrale Saint-Pierre pour cette cérémonie importante. Elle sera suivie d'une réception populaire dans la cour de l'Hôtel de Ville.*

- **Séance d'installation des conseils municipaux**

*Cette séance est fixée au mardi 2 juin avec l'ordre du jour suivant :*

- a) *Prestation de serment des conseillers municipaux ;*
- b) *Election du bureau du Conseil municipal ;*
- c) *Nomination des membres aux diverses commissions.*

- **Versements des subventions en lien avec le Programme Bâtiments**

*En rapport avec l'assainissement de l'enveloppe de l'école, le centre national de prestations du Programme Bâtiments a versé 2 subventions :*

- a) *CHF 83'160,- pour les bâtiments A-B-C-D de l'école (c'est la partie dite Bugnat, du nom de l'architecte, côté sud).*
- b) *CHF 29'580,- pour les bâtiments E-F-G-H de l'école (c'est la partie dite Braillard, côté nord).*

*Le Programme Bâtiments remercie la Commune de Genthod pour cet assainissement et sa contribution à la protection du climat.*

- **Péréquation intercommunale**

*Pour 2015 et en versant près de CHF 6 Mio (5'992'222.-), Genthod sera la commune la plus contributive à la péréquation intercommunale. Suivent Bellevue (CHF 5,2 Mio) à cause de recettes exceptionnelles, puis Cologny (CHF 4,9 Mio) et Plan-les-Ouates (CHF 3,9 Mio). 30 communes contribuent au fonds de péréquation intercommunal, alors que 15 communes en bénéficient, dont Onex (CHF 6,8 Mio), Vernier (CHF 4,3 Mio) et Versoix (CHF 1,6 Mio). Le total du fonds de péréquation est de CHF 35,8.*

- **Indice de ressources par habitant**

*La contribution à la péréquation inscrite au budget 2015 est basée sur l'indice de ressources par habitant de 2013. Genthod a l'indice le plus élevé et est donc le plus grand contributeur pour 2015.*

*Avec les importantes recettes fiscales 2013, cet indice est de 285 (il était de 189 en 2012). Pour comparaison, Bellevue a un indice de 255 (99 en 2012), là aussi en raison de recettes exceptionnelles. Russin suit avec 251 (152 en 2012), puis Cologny avec 219 (242 en 2012). Il est trop tôt pour se prononcer quant à l'indice 2014, mais les prévisions fiscales sont bonnes. L'avenir nous le dira.*

- **Evaluations fiscales**

Les prévisions au mois d'octobre 2014 pour les recettes fiscales 2014 sont de CHF 12'271'425,-, en hausse de CHF 1,643 million (soit 15.5%) par rapport au montant du budget (CHF 10'628'503,-), budget qui avait été majoré de 10%. Les prévisions au mois d'octobre 2014 pour les recettes fiscales 2015 sont de CHF 12'044'125,- soit CHF 1,4 million de plus que le budget 2014.

- **Amortissements complémentaires 2014**

Sur la base de ces prévisions de recettes fiscales 2014, nous pouvons envisager des amortissements complémentaires au bouclage des comptes 2014 au printemps 2015. Une délibération vous sera donc proposée dans ce sens le 9 décembre prochain. Je vous rappelle que la délibération n'est pas contraignante et que nous pourrions revoir la situation au printemps 2015. Mais il faut une délibération du Conseil municipal avant le 31 décembre 2014.

➤ **M. BAUMGARTNER**

- **Giratoire sur la route de Lausanne**

Le giratoire actuellement en travaux sur la route de Lausanne n'est pas l'objet de la réalisation de la commune, mais de travaux urgents effectués par les SIG qui creusent pour des raisons de fuites de gaz.

#### 4. TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE 2014 (DÉLIBÉRATION)

M. HONEGGER donne lecture de la délibération.

**Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 16 voix pour, soit à l'unanimité.**

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à 100 %.

#### 5. INDEMNITÉS AUX MAIRE ET ADJOINTS (DÉLIBÉRATION)

M. HONEGGER donne lecture de la délibération.

**Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2015 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux**

Vu le projet de budget pour l'année 2015,

vu le rapport de la commission des finances du 28 octobre 2014,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 16 voix pour, soit à l'unanimité.**

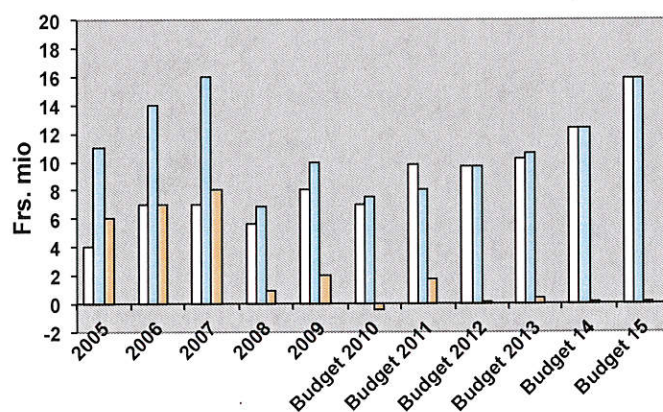
1. *De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 62'000.- et aux Adjoints au maire à CHF 49'600.- , soit CHF 161'200.- au total, à porter dans la rubrique budgétaire 2015 suivante : 020.300.00.*
  2. *De fixer les indemnités allouées au Conseil municipal à CHF 60'000.- au total, à porter dans la rubrique budgétaire 2015 suivante : 010.300.00.*
- 6. APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2015 (DÉLIBÉRATION)**

Le Président de la commission des finances, M. KELLER, fait une présentation du Budget 2015. Ce dernier ayant été longuement discuté en commission, il propose de le présenter rapidement. Il rappelle que le Budget est équilibré, avec une augmentation des charges et des recettes. Il souligne également que le budget de fonctionnement a considérablement augmenté du fait de la contribution accrue de Genthod à la péréquation intercommunale.

**BUDGET 2015  
PRESENTATION DU BUDGET 2015 POUR LE  
CM DU 11 NOVEMBRE 2014**



## Evolution historique



## CHARGES

- Croissance des charges: en % par rapport au budget 2014

'000 Frs.	2013 budget	2014 budget	2015 budget	Var en %
Fonction 01-02	286	295	360	+22%
Admin. (fonct. 05)	935	1036	1068	+3.2%
Salaires + charges (hors commission)	885	935	905	-3.2%
Immeubles	476	600	620	+3.3%
Commissions	3694	4158	4219	+1.5%
Impôts (fonction 90)	1731	2597	6548	+152%
Amortissements	2235	2671	2115	-20.8%
<b>Charges</b>	<b>10'242</b>	<b>12'292</b>	<b>15'835</b>	<b>+28.9%</b>

Tableau 1

4

## Comparaison avec budgets précédents

Frs. milliers	2013	Réalisé 2013	2014	2015
Total charges	10'243	11'522	12'293	15'838
Total revenus	10'565	19'033	12'309	15'887
Excédent/Déficit	322	7'511	16	49

## Politique salariale

- Adaptation des salaires en 2015 : + 1.5%  
(dont une partie pour compenser le renchérissement et une autre pour le mérite)

### 12.25 postes représentant 18 employés

Coût moyen par poste: 121'988 Frs.(2014: 120'787)  
 Salaire moyen par poste: 96'086 Frs. (2014: 95'506)  
 Coût moyen par employé: 83'020 Frs. (2014: 82'202)  
 Salaire moyen par employé: 65'392 Frs.(2014: 64'997)

5

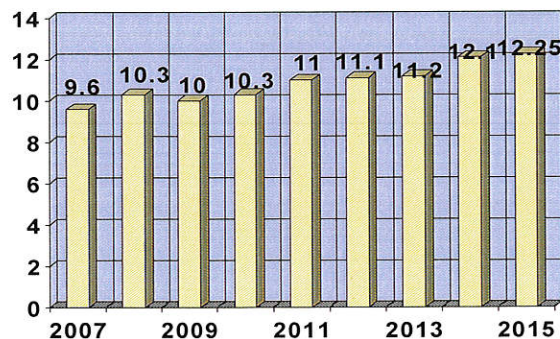
## 18 employés: 12.25 postes

DETAIL POSTES AU BUDGET 2015

		Personnes	Postes
05 Administration	Soutter	1	100
	Baratelli	1	100
	Figuerini	1	100
	Lardi	1	80
	Xox	1	50
	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>430</b>
08 Conciergerie	Dieli	1	50
	Cramenzi	1	60
	Méchazet-Parmigiani	1	50
	<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>160</b>
11 Sécurité	Ailla	1	25
	xox	1	25
	Bovo	1	25
	Avena-Mingozzi	1	25
	<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>100</b>
21 Ecole	Bersier	1	100
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>100</b>
30 Bibliothèque	Sacco	1	50
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>50</b>
33 Parcs et Jardins	Borel	1	100
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>100</b>
34 Salle de gym	Dial	1	50
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>50</b>
58 Sociale	Patte	1	25
	Sacco	1	10
	<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>35</b>
62 Voirie	Simonin	1	100
	Malavallon	1	100
	<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>200</b>
	<b>Totaux</b>	<b>20</b>	<b>1225</b>

18 employés  
 Equivalent temps plein: 12.25

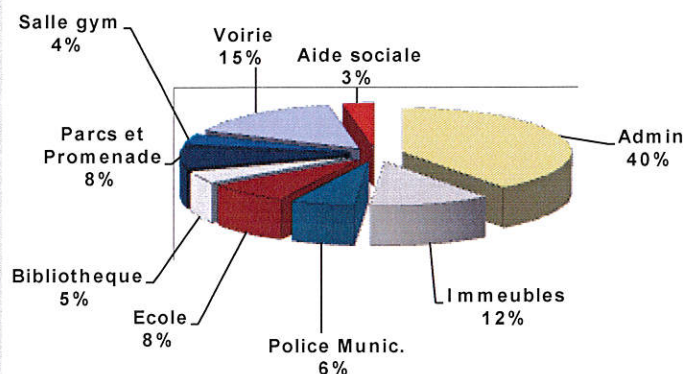
## Evolution des postes



7



## Répartition des charges salariales



## Commissions

Commissions	2012 budget	2013 budget	2014 budget	2015 budget	Variation en %
Sécurité publique	265.3	443	549	661	+20.4
Bâtiments	402	295	527	421	-20.1
Scolaire	231.5	219	203	247	+21.6
Culture & bibliothèque	308.5	426	406	400	-1.4
Sports & loisirs	290.5	286.5	234	301	+28.6
Affaires sociales & naturalisations	731.2	706.9	979	1016	+3.8
Génie civil	339.5	364.2	416	328	-18.5
Environnement	720.4	724.4	600	599	-
Aménagement du territoire	20	95	50	50	-
<b>Total commissions</b>	<b>3288.9</b>	<b>3552.7</b>	<b>3964</b>	<b>4023</b>	<b>+1.5</b>

## Investissements

- Le plan d'investissements pour 2015 prévoit un montant net de 2'990'000Fr. pour le patrimoine administratif

Rénovation Château	CHF 500K
Revillote	CHF 85k
Mise en passe, phase III	CHF 85K
Etude Centre Voirie	CHF 100K
Accès au lac, Bains Saugy	CHF 400K
Collecteur Troiselles	CHF 2'000K
Recettes: école rénovation	CHF -180K

## Commentaires

- En dehors de la péréquation, les charges de la Commune restent stables;
- Les bonnes finances communales nous permettent de voir l'avenir avec sérénité.

## Avenir de Genthod

- Les nouveaux bâtiments et leur fonctionnement engendrent des coûts supplémentaires. L'équilibre budgétaire est plus difficile à atteindre.
- Genthod est et sera sollicitée financièrement par de nouveaux protagonistes. Le système RPT développe ses effets financiers en défaveur des communes ayant un indice de ressources par habitant plus élevé que la moyenne des communes genevoises.
- La contribution à la péréquation inscrite au budget 2015 est basée sur l'indice de ressources par habitant de 2013. Genthod a l'indice le plus élevé et est donc le plus grand contributeur pour 2015.

12

Mme STALDER prend la parole.

« Ce soir, nous sommes appelés à nous prononcer sur le budget de fonctionnement annuel 2015. A cet effet, je voudrais revenir sur le poste Caisse de Pension en faveur de deux de nos magistrats qui, comme vous le savez, a considérablement augmenté au cours de cette législature, d'où la nécessité de régler les modalités de défraiement.

Je constate que le montant inscrit au budget (ligne 020.304.00) s'élève à CHF 26'800,-, alors que le montant approuvé en commission des finances du 28 octobre 2014 s'élève à CHF 25'000,-.

Pour ma compréhension, et par souci de transparence, je souhaiterais recevoir les clarifications suivantes de la commission des finances :

1. Pourquoi y a-t-il eu ce changement de dernière minute ?
2. Quel est le montant global assuré correspondant à ces cotisations de CHF 26'800,- ?

Je vous remercie par avance de votre aimable réponse à ces questions ».

M. KELLER explique que la commune a reçu une information de l'ACG mentionnant une adaptation de la prévoyance professionnelle, dont le taux passe à 19%. Une séance a été prévue à ce sujet après le vote des budgets. Toutes les indemnités sont passées dans le poste 300.

M. MAZENOD ajoute qu'il s'agit d'une information transmise par le comptable lors de la séance de la commission des finances élargie au Conseil municipal. Le taux de couverture passe de 17% à 19%. Il souligne qu'a été calculé l'ensemble des indemnités et pense que ce montant ne sera pas entièrement dépensé, dans la mesure où certains magistrats, du fait de leur âge, ne pourront pas le toucher.

M. GUEX prend la parole au nom du GIG.

*« Dix millions en 2013, douze millions en 2014, quinze millions en 2015, le budget communal augmente de 3 millions cette année. Cette augmentation est à nouveau liée à la péréquation intercommunale. En effet, les charges intrinsèques de la commune sont maîtrisées puisque l'augmentation du budget est inférieure à l'augmentation de la part de la péréquation. Il faut également noter que les amortissements sont aussi en baisse par rapport à 2014.*

*L'augmentation de la part de la péréquation intercommunale démontre que l'assise financière de la commune demeure solide. La commune a les moyens de ses ambitions et ne doit pas avoir peur d'investir pour le bien-être de sa population. Pour le GIG, la bonne santé des finances communales doit permettre :*

- *de poursuivre les démarches initiées pour encourager le sport de compétition ;*
- *de réaliser le centre voirie ;*
- *de réaffecter le rural au centre du village à des activités génératrices de liens sociaux ;*
- *de promouvoir la culture sous toutes ces formes ;*
- *de soutenir la jeunesse de la crèche jusqu'à la majorité civique, sans oublier nos aînés ;*
- *et enfin de renforcer l'aide en Suisse et à l'étranger.*

*Ce dernier point ne sera pas atteint en 2015, aux yeux du GIG, puisque le montant de l'aide humanitaire à l'étranger n'a pas été augmenté et représente désormais seulement 0.5% du budget.*

*Au demeurant, le GIG se félicite que l'augmentation du budget ne nécessite pas de modifier le centime additionnel. Il relève cependant que le budget a été équilibré grâce à une opération comptable puisque les prévisions des rentrées fiscales ont été majorées en toute transparence et avec l'accord de l'Association des Communes Genevoises.*

*Conscient que la commune est tributaire du canton pour la prévision des rentrées fiscales, et qu'il s'agit d'un art difficile, le GIG approuve le budget 2015.*

*Le GIG remercie le Conseil municipal pour son attention. »*

Mme PITTELOUD s'exprime au nom du PDC.

*« Il s'agit, pour le vote de ce soir, du dernier budget de la législature. Une législature qui a été assez mouvementée au niveau des budgets et des comptes.*

*Il s'est passé de très grands événements qui ont chamboulé passablement de choses, aussi bien le rapport de la Cour des comptes que la construction du centre communal, l'accès au lac au Saugy ou de nombreux investissements importants.*

*Cela a demandé un gros effort, notamment de la part de l'Exécutif, qu'on ne doit pas oublier. Il a fallu gérer de front de nombreux sujets, y compris les aléas des montants que nous allons recevoir éventuellement l'année suivante, même si cela est habituel.*

*Le PDC redemande qu'il y ait une réflexion générale sur les engagements financiers que nous prenons, par la commission des finances, et que cela soit tenu régulièrement à jour. En conséquence, nous aurions bien voulu avoir un tableau des investissements et des amortissements ce soir.*

*Nous regrettons également que l'investissement pour la rénovation du château soit reporté depuis plusieurs années. Nous redemandons donc formellement que le sujet soit traité et qu'en complément nous disposions de cet outil de suivi des investissements.*

*La capacité financière de Genthod augmente massivement. La péréquation financière intercommunale est un rééquilibrage entre les communes riches et celles qui le sont moins, comme l'a indiqué Monsieur le Maire tout à l'heure.*

*Nous considérons que c'est un bon budget qui offre la possibilité de soutenir aussi bien nos associations communales que nos citoyens et la culture, par exemple. Et l'ambition du PDC est d'avoir une bonne cohésion sociale dans une commune qui a une population très variée. Nous avons les moyens d'assurer également une responsabilité solidaire, aussi bien dans la commune que vers l'extérieur, et de veiller aux plus faibles en soutenant les plus solides et ceux qui participent.*

*Le PDC est favorable au budget 2015 et au maintien du centime additionnel à 25 centimes.*

*Le PDC vous remercie de votre attention. »*

Mme STALDER prend la parole au nom du PLR.

*« Le PLR se déclare en accord avec le budget de la Mairie tel qu'il nous est présenté ce soir, après avoir été revu et corrigé lors de la séance de la commission des finances du 28 octobre 2014.*

*Il convient de relever que le point marquant concerne l'augmentation considérable de la péréquation intercommunale de l'ordre de CHF 6 millions qui fera l'objet d'une séance dédiée à l'étude de ses effets. Par ailleurs, le budget 2015 avoisine pour la première fois CHF 16 millions, alors qu'en 2014 il dépassait quelque peu la barre des CHF 12 millions. L'équilibre financier devient plus délicat à atteindre et il s'agira de continuer à veiller à la bonne santé de nos finances communales.*

*Je voudrais remercier la Mairie, ainsi que les présidents des commissions et tous les commissaires, pour la qualité du travail fourni et je vous invite à accepter ce budget.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

Le président demande à Mme PITTELOUD de lire la délibération.

**Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

*Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*

*attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 15'838'018.- aux charges et de CHF 15'887'108.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 49'090.-,*

*attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 2'164'326.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 2'115'236.-, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrit au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 0.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 49'090.-,*

*attendu que les attributions et prélèvements aux préfinancements propres inscrits au budget de fonctionnement s'élèvent à CHF 0.-,*

*attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à 25 centimes,*

*attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 3'170'00.- aux dépenses et de CHF 180'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 2'990'000.- ,*

*attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 2'164'326.- , il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 825'674.- ,*

*vu le rapport de la commission des finances du 28 octobre 2014,*

*vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 16 voix pour, soit à l'unanimité.**

1. *Le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 15'838'018.- aux charges et de CHF 15'887'108.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 49'090.-, la contribution à verser selon la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité du 3 avril 2009 s'élevant à CHF 5'992'222.-.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à 25 centimes.*

**7. ANNULLATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 13 MAI 2014 ADOPTANT UN NOUVEAU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL (DÉLIBÉRATION)**

Le Président rappelle que le 13 mai le Conseil municipal avait accepté le nouveau règlement. Cependant, le service de surveillance des communes a trouvé certains points qui n'étaient pas aux normes, et notamment suite au vote de la nouvelle Constitution. C'est pourquoi il est nécessaire d'annuler cette délibération et d'en voter une nouvelle.

Le président demande à Mme BORLOZ-NEUFFER de lire la délibération.

**Proposition relative à l'annulation de la délibération du 13 mai 2014 adoptant un nouveau règlement du Conseil municipal**

*Vu la délibération du 13 mai 2014 adoptant un nouveau règlement du Conseil municipal,*

*vu le courriel du 22 octobre 2014 du Service de surveillance des communes indiquant que certains points du règlement sont contraires à la nouvelle constitution entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2013, ainsi qu'à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu l'article 30, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*et sur proposition du Bureau du Conseil municipal,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 16 voix pour, soit à unanimité.**

1. *D'annuler la délibération du Conseil municipal de la commune de Genthod du 13 mai 2014 adoptant un nouveau règlement du Conseil municipal.*

**8. ADOPTION D'UN NOUVEAU DU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL (DÉLIBÉRATION)**

Le président demande à Mme BORLOZ-NEUFFER de lire la délibération.

***Proposition relative à l'adoption d'un nouveau règlement du Conseil municipal***

*Vu le règlement du Conseil municipal de la commune de Genthod du 28 octobre 1987, qui nécessite une remise à jour,*

*vu les travaux du Bureau du Conseil municipal qui s'est penché sur ce règlement,*

*vu la séance du Bureau du Conseil municipal élargie au Conseil municipal du 15 avril 2014,*

*vu le règlement du Conseil municipal de la commune de Genthod adopté par le Conseil municipal en sa séance du 13 mai 2014,*

*vu le courriel du Service de surveillance des communes du 22 octobre 2014 faisant part de non-conformités au droit actuel et demandant l'annulation de la délibération du 13 mai 2014,*

*vu l'annulation de la délibération du Conseil municipal de la commune de Genthod du 13 mai 2014 adoptant un nouveau règlement du Conseil municipal, votée par le Conseil municipal en sa séance du 11 novembre 2014,*

*vu l'article 17, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD) du 5 octobre 2001,*

*et sur proposition du Bureau du Conseil municipal,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 16 voix pour, soit à l'unanimité.**

1. *D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal de la commune de Genthod, version du 30 octobre 2014, annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
2. *Ce règlement entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.*

## 9. PROPOSITIONS DE LA MAIRIE

M. MAZENOD annonce que la Mairie a deux propositions à faire, dont une sous la forme de présentation.

### Stationnement au Pré-Félix

M. BAUMGARTNER donne suite à la lecture des deux lettres lues par le Président du Conseil Municipal au sujet du stationnement au chemin du Pré-Félix.

*« Suite à la lecture des deux lettres par le Président du Conseil municipal, concernant les problèmes de stationnement du chemin du Pré-Félix, mais aussi suite aux échanges de courrier entre la Mairie et la Direction des Transports, je propose de transmettre ce dossier à la commission génie civil et mobilité.*

*Il faut savoir qu'une étude globale de la circulation et des stationnements de la commune est en cours. »*

M. FAVRE souligne que ce sujet a déjà été renvoyé en commission génie civil et mobilité et qu'il doit donc être traité. Il demande copie des deux courriers au Président pour la commission.

### Rénovation du château

M. MAZENOD souhaite présenter ce soir une partie du projet de rénovation du château qui sera reprise en détail pour discussion en commission des bâtiments le 18 novembre. Il y a cependant des montants non négligeables, et c'est pourquoi il demandera au Président de la commission des finances s'il considère qu'il est nécessaire que ce projet passe également dans sa commission.

M. MAZENOD présente ce projet à l'aide d'un diaporama.

Il mentionne, tout d'abord, la réfection des fenêtres de la salle du Conseil municipal. Il informe qu'en effet, à tous les étages, les fenêtres ne sont pas en double vitrage, soulignant qu'il s'agit d'un bâtiment classé, ce qui limite les actions possibles. L'idée est de redonner le cachet des façades à ce château et d'avoir un bâtiment proprement isolé. Etant donné qu'il fait partie du patrimoine administratif, en tant que Maire, il se doit de montrer l'exemple.

De plus, l'autre élément porte sur la transformation des sanitaires dans le restaurant situé au rez-de-chaussée, soulignant que les toilettes actuelles sont indignes d'un restaurant. Il y a donc la proposition de construire une paroi, mais aussi une séparation hommes-femmes qui partagent actuellement les mêmes lavabos.

Le coût des travaux s'élève à un montant de CHF 710'000,-. Cela sera discuté en commission des bâtiments et en commission des finances. L'objectif est de proposer une délibération au mois de décembre.

M. HONEGGER dit être étonné d'entendre parler des sanitaires du château au CM, soulignant qu'il aurait souhaité que cela lui soit évoqué en amont lors de la commission des bâtiments.

Mme PITTELOUD informe que le PDC est ravi de la présentation de Monsieur le Maire, même si elle n'était pas au courant. Elle se réjouit que le projet puisse avancer rapidement.

M. FAVRE pense que c'est une grande avancée d'entamer cette réflexion sur le château. Cela dit, au vu des montants engagés, ils se demande si, avant de s'investir à ce sujet, il ne serait pas plus pertinent d'étudier parallèlement à cette rénovation, la question du rural, sachant qu'il se libérera à courte échéance. Il propose donc d'étudier la question plus largement.

## 10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

### Stationnement au Pré-Félix

M. RYCHNER prend la parole.

« Chers Président, conseillers municipaux et membres de l'Exécutif,

*Je me permets de revenir sur les courriers d'habitants du chemin du Pré-Félix, dont nous avons pris connaissance au point 2 de ce Conseil Municipal. Le point du parcage au chemin du Pré-Félix doit être mis de toute urgence à l'ordre du jour de la prochaine commission génie civil. Ce renvoi en commission a été décidé à la quasi-unanimité lors du Conseil municipal de septembre dernier et le problème n'a pas été résolu par notre Exécutif depuis trop longtemps.*

*Je reviens aussi sur la proposition de M. le Maire lors du Conseil municipal précité de limiter le stationnement à 4 heures dans cette zone résidentielle. Ce n'est pas une solution ; au lieu d'être aidés, les habitants seront pénalisés et cela créera du mouvement supplémentaire sans libération de place.*

*Je souhaite encore que l'Exécutif, s'il se fait refuser une zone en « Riverains autorisés » par les Autorités cantonales, leur rappelle que les dérogations accordées lors d'implantations d'entreprises industrielles et artisanales, soi-disant « sans nuisance », dans des zones résidentielles, ne sont pas sans conséquence. L'Etat doit aujourd'hui nous donner les moyens de rendre cette proximité, voulue par lui, viable. »*

M. GUEX rebondit à ce sujet au nom du GIG.

*« Nous constatons que le parking est désormais une cause de conflit dans tout le canton et plus uniquement au centre-ville.*

*Que ce soit au Creux-de-Genthod, au chemin de la Gradelle ou au chemin du Pré-Félix, la commune est désormais concernée.*

*Le GIG appelle à une politique des parkings à l'échelle de la commune, car un règlement au cas par cas ne ferait que déplacer le problème. »*

Mme ISCH revient sur son intervention à ce sujet lors du Conseil municipal du mois de septembre. Elle avait demandé à l'Exécutif que les habitants aient une réponse et considère qu'il est dommage qu'il n'y ait pas eu de suite. Elle rejoint la demande de M. RYCHNER visant à ce que la commission génie civil traite ce dossier au plus vite.

### **Affichages d'apparence sauvage**

M. RYCHNER prend la parole.

*« Depuis plusieurs mois, de nombreux panneaux qui n'ont rien d'officiel en apparence, supportent les affiches de manifestations culturelles officiellement organisées par la commune. En plus d'un titre fort disgracieux, que ceux qui sont sortis du stade anal préféreraient ne plus voir, ces panneaux sont une porte ouverte au désordre et dégradent l'image de la commune. Ce type d'affichage n'est, en outre, que toléré en périodes électorales.*

*Je propose donc à notre Exécutif de donner l'exemple et d'utiliser les surfaces d'affichage officielles comme cela a toujours été le cas par le passé.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

M. STALDER explique que ces panneaux de type artisanal ont fait l'objet d'un essai, pas très concluant. Il se dirige actuellement vers un point d'affichage définitif voué uniquement aux manifestations de la commune sur un lieu de passage plus fréquenté. Il s'agissait donc d'une expérience momentanée.

Mme ISCH tient à préciser que la commission de la culture n'est pas à l'origine du choix de ce spectacle portant un nom disgracieux. Cela venait de la Mairie.

### **Eco-Points**

M. FEYER prend la parole au nom du GIG.

*« Le GIG pense que le développement des Eco-Points ne progresse pas assez vite.*



*Nous sommes toujours dans l'attente d'informations concernant le projet prévu près du centre communal.*

*Nous aimerions que l'Exécutif mandate un bureau d'ingénieurs spécialisé dans l'implantation d'Eco-Points pour une étude globale des besoins de la commune et des lieux d'implantation, vu que la commission n'a pas les compétences techniques pour le faire. »*


### **Remplacement des éclairages**

M. FEYER rappelle qu'avait été voté en urgence dans le budget 2014 le remplacement des éclairages qui ne sont plus autorisés depuis printemps 2014. Il demande à M. BAUMGARTNER si cela a été fait. Et sinon, pour quelles raisons cela n'a pas été fait et quand cette question sera traitée.

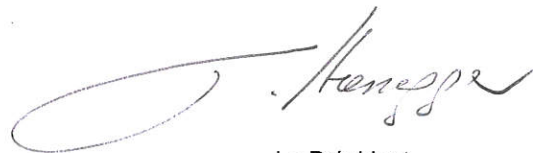
M. BAUMGARTNER répond avoir pris contact avec les SIG. Cependant, la personne en charge était absente pour quelques semaines.

M. FEYER dit qu'il souhaite volontiers un retour à ce sujet pour le prochain Conseil municipal.

Monsieur le Président lève la séance à 21h30.



La Secrétaire  
Fabienne PITTELOUD



Le Président  
Wolfgang HONEGGER



CHA - DSOV  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

Madame  
Anne BOADA  
17 chemin de Malagny-le-Lac  
1294 Genthod

N/réf. : NAB/jr

Genève, le 17 octobre 2014

### **Concerne : Ramassage des urnes (boîtes bleues) le dimanche**

Madame,

A l'issue du scrutin du 28 septembre 2014, bien que l'ensemble des opérations se soient déroulées avec succès et que les résultats aient été produits dans un délai rapide, force a été de constater que le ramassage des urnes a une nouvelle fois subi un retard qui a obligé de nombreux présidents de locaux de vote à rester plus longtemps que prévu sur place.

Compte tenu de ce qui précède, le service des votations et élections a convoqué la société Deltapro SOS afin d'examiner les raisons qui ont conduit à ce retard inacceptable, tant pour les responsables des locaux de vote que pour le service des votations et élections qui doit consolider les résultats. De cette rencontre, ressortent les éléments suivants. Premièrement, ces temps de réponse s'expliquent par un mauvais positionnement des voitures de ramassage. En effet, les voitures étaient en attente trop loin des premiers locaux de votes, plusieurs d'entre elles ont mis près de 45 minutes pour arriver sur les lieux du premier local de vote. Ce retard s'est ensuite propagé sur l'ensemble de la tournée. Deuxièmement, est venu s'ajouter à cela l'exaspération de certains présidents de locaux qui a amené quelques agents de sécurité à modifier leur tournée afin de répondre aux plus insistants, perturbant ainsi le parcours optimisé. Enfin, il ressort que le prestataire avait manifestement sous-estimé le nombre de véhicules nécessaires à une prise en charge des urnes dans des temps acceptables.

Pour faire suite à ces incidents, la chancellerie d'Etat a examiné différentes alternatives possibles qu'elle a soumises au Conseil d'Etat afin que cette situation ne se reproduise plus.

Afin de pallier aux problèmes de délais rencontrés lors du ramassage des urnes par le prestataire de services désigné par la chancellerie d'Etat, le Conseil d'Etat a décidé que dès la votation du 30 novembre 2014, ces urnes ne seront plus rapatriées le dimanche de votation mais resteront dans chaque local de vote jusqu'au lundi matin comme c'est la pratique dans la majorité des communes suisses.

Le ramassage des urnes s'effectuera dans la matinée du lundi qui suit le dimanche du scrutin.

Nous avons bon espoir que ces décisions s'avèreront judicieuses, pallieront aux problèmes de retard rencontrés lors des deux derniers scrutins et satisferont tous les intervenants qui

mettent leur temps à disposition afin que notre démocratie puisse fonctionner de façon optimale.

Nous avons pris contact avec les mairies afin de définir un protocole d'entreposage et de collecte des urnes, dont vous trouverez copie ci-jointe.

En vous remerciant encore de votre investissement et de vos remarques constructives et vous prie d'agr er, Madame, mes salutations distingu es.



Nicolas Arni-Bloch  
Directeur

Annexe mentionn e



**Protocole concernant le ramassage des urnes.  
Cette procédure sera adressée aux mairies lors des futures votations.**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEPD - A 5 05), nous vous prions de bien vouloir donner **les instructions nécessaires pour la mise en place des panneaux d'affichage dans votre commune** en vue du scrutin cité en référence et également de prendre bonne note des points à effectuer ci-après.

1. **Dès le lundi 3 novembre 2014**, la Société Générale d'Affichage est chargée de placarder les affiches politiques sur vos panneaux.
2. **Le vendredi 28 novembre 2014 avant 12h00**, l'agence de sécurité Deltapro Sécurité Sàrl **livrera la boîte bleue** contenant le matériel de votation au responsable selon la liste blanche intitulée "Liste des responsables communaux pour la livraison de la boîte bleue le vendredi" annexée.

***Le responsable communal est chargé de faire parvenir le matériel électoral au local de vote le dimanche 30 novembre 2014 entre 09h00 et 09h30.***

3. **Le dimanche 30 novembre 2014 à la fin du dépouillement**, le Président ou le Vice-Président du local de vote **remettra la boîte bleue** au responsable communal selon la liste jaune intitulée "Liste des responsables communaux pour le retour de la boîte bleue le lundi" annexée.
4. **Le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 entre 7h et 11h00**, l'agence de sécurité Deltapro Sécurité Sàrl **prendra en charge la boîte bleue** contenant le matériel de votation auprès du responsable communal selon la liste jaune intitulée "Liste des responsables communaux pour le retour de la boîte bleue le lundi" et la **livrera** au service des votations et élections.

Afin d'éviter tout problème de livraison, de distribution et de retour de boîte bleue, **nous vous prions de bien vouloir vérifier les listes des responsables communaux ci-annexées. Si un responsable devait être remplacé ou ses coordonnées modifiées, nous vous prions de nous en aviser dans les plus brefs délais.**

5. **Entre la livraison de la boîte bleue par l'agence de sécurité le vendredi et sa remise au Président du local de vote le dimanche, elle devra être préservée dans un lieu en toute sécurité. Cette mesure de sécurité est également valable entre la remise de la boîte bleue le dimanche à l'issue du scrutin au responsable communal et sa prise en charge par l'agence de sécurité le lundi matin.**

6. Par ailleurs, il est important que le responsable à qui la boîte bleue est livrée le vendredi ne soit pas simultanément le Président ou le Vice-Président du local de vote.
7. Vous voudrez bien, en temps utile, prendre les mesures nécessaires pour :
  - a. vérifier l'état du matériel électoral
  - b. faire monter et aménager le local de vote
  - c. ouvrir le local une heure avant l'ouverture du scrutin.

En outre, conformément à l'article 48 de la LEDP, notre service est dans l'obligation de fournir à tous les locaux de vote le matériel nécessaire au scrutin. Or, la majorité des électeurs et électrices se rendant au local de vote sont déjà en possession du matériel électoral.

C'est pourquoi, dans un objectif de développement durable et, dans la mesure de vos possibilités, nous prions toutes les mairies de bien vouloir prendre des dispositions afin de mettre en œuvre un recyclage du papier usagé ou non-utilisé.